Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260320-2026_03_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COATRÉVEN
SEANCE DU 20 MARS 2026

Date de convocation : 16 mars 2026

Membres en exercice : 11 Membres présents : 10 Membres votants : 11

Le vendredi vingt mars à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE ROLLAND Yves, Maire.

Etaient présents : LE ROLLAND Yves, BEGUEC Isabelle, HERVÉ Amaury, LE GAIGNEUR Hélène, KERRELLO Martial, THOMAS Françoise, TILLY-LAUNAY Stéphane, TACON Isabelle, OLLIVIER Emeric, MORVAN Nolwenn,

Etaient absents : DEMEERSSEMAN Franky

Pouvoir : DEMEERSSEMAN Franky donne pouvoir à MORVAN Nolwenn

Secrétaire de séance : HERVÉ Amaury

Autres personne présentes : ARTUR Raymond, HEDOUIN Philippe, LE BAIL Brigitte, DUHAU-MARMON Soizic ;

N°2026-03-03 Election des adjoints

Considérant les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue,

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

- Election du premier adjoint

1 candidat pour la liste de M. Yves LE ROLLAND, Mme BEGUEC Isabelle ;

A l'issue du premier tour de scrutin : 9 suffrages exprimés pour ; 2 suffrages blancs

- Election du second adjoint

1 candidat pour la liste de M. Yves LE ROLLAND, M. HERVÉ Amaury ;

A l'issue du premier tour de scrutin : 10 suffrages exprimés pour ; 1 suffrage blanc

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260320-2026_03_03-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 9 voix « pour » et 2 suffrages blancs pour l'élection du premier adjoint ;
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 10 voix « pour » et 1 suffrage blanc pour l'élection du second adjoint :

Article 1 : **Elit** la liste de M. Yves LE ROLLAND ;

Article 2 : **Installe** Mme BEGUEC Isabelle en qualité de première adjointe et M. HERVÉ Amaury en qualité de second adjoint ;

Article 3 : **Autorise** M. Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 24/03/2026
De l'affichage le 24/03/2026